

| | |
|--|-----------|
| PREAMBULE | 4 |
| 1 METHODE DE SUIVI ET D'EVALUATION | 5 |
| 1.1 Méthodologie | 5 |
| 1.2 Types d'indicateurs | 6 |
| 2 LES INDICATEURS DE SUIVI | 7 |
| 2.1 Le suivi global du territoire | 7 |
| 2.2 Axe I – Transition écologique, santé et résilience, pour aborder l'avenir avec confiance | 8 |
| 2.2.1 Orientation 1 – Accélérer la réduction des émissions vers la neutralité carbone 2050 et adapter le territoire aux effets des changements climatiques | 8 |
| 2.2.2 Orientation 2 – Garantir un urbanisme favorable à la santé | 9 |
| 2.2.3 Orientation 3 – La place du vivant : préserver et faciliter la reconstitution de la biodiversité, de l'eau et de la nature en ville | 10 |
| 2.3 Axe II – Pour une vie intense et sereine, de l'échelle du logement jusqu'à celle du territoire | 11 |
| 2.3.1 Orientation 4 – Assurer l'accès de tous à des logements divers et de qualité | 11 |
| 2.3.2 Orientation 5 – Développer des quartiers vivants et multifonctionnels | 12 |
| 2.3.3 Orientation 6 – Accentuer l'hospitalité d'un territoire de rencontre | 13 |
| 2.3.4 Orientation 7 – Garantir une expérience enthousiasmante de l'espace public | 13 |
| 2.3.5 Orientation 8 – Accompagner l'augmentation de la part de déplacements décarbonés, et assurer une mobilité confortable | 14 |
| 2.4 Axe III – Pour un développement économique au service de l'intérêt général | 16 |
| 2.4.1 Orientation 9 – Favoriser les filières qui s'appuient sur les atouts humains du territoire, et qui répondent à des besoins locaux | 16 |
| 2.4.2 Orientation 10 – Offrir aux activités économiques un cadre urbain accueillant et ouvert sur la ville | 16 |

PREAMBULE

Le PLUi, en tant que projet de territoire, porte une grande ambition pour l'avenir de Plaine Commune, son développement soutenable et l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Afin de suivre l'avancée du projet, de mesurer le chemin parcouru et celui qui reste à parcourir, il est prévu que le PLUi fasse l'objet d'un suivi régulier et d'une évaluation à mi-parcours.

Cette évaluation est prévue au code de l'urbanisme de la manière suivante :

Article L.153-27 du code de l'urbanisme

« Six ans au plus après la délibération portant approbation du plan local d'urbanisme, ou la dernière délibération portant révision complète de ce plan, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur ou sa modification en application du présent article, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, après avoir sollicité l'avis de ses communes membres, ou le conseil municipal procède à une analyse des résultats de l'application du plan, au regard des objectifs visés à l'article L. 101-2 et, le cas échéant, aux articles L. 1214-1 et L. 1214-2 du code des transports.

[...]

L'analyse des résultats donne lieu à une délibération de ce même organe délibérant après que celui-ci a sollicité l'avis de ses communes membres ou du conseil municipal sur l'opportunité de réviser ce plan.

L'analyse des résultats peut inclure le rapport relatif à l'artificialisation des sols mentionné à l'article L.2231-1 du code général des collectivités territoriales. Dans ce cas, la délibération prévue au troisième alinéa du présent article vaut débat et vote au titre du troisième alinéa de l'article L.2231-1 du code général des collectivités territoriales. Dans les communes mentionnées au même article L.121-22-1, cet avis porte sur l'opportunité de réviser ou de modifier ce plan. »

R.151-3 du code de l'urbanisme

« Au titre de l'évaluation environnementale, le rapport de présentation :

[...]

6° Définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan mentionnée à l'article L. 153-27 et, le cas échéant, pour le bilan de l'application des dispositions relatives à l'habitat prévu à l'article L.153-29. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ; »

Article R.151-4 du code de l'urbanisme :

« Le rapport de présentation identifie les indicateurs nécessaires à l'analyse des résultats de l'application du plan mentionnée à l'article L. 153-27. »

1 METHODE DE SUIVI ET D'EVALUATION

1.1 Méthodologie

Les ambitions du PLUi sont fixés à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et au regard des enjeux stratégiques déterminés par le diagnostic du territoire et l'état initial de l'environnement.

Le suivi et l'évaluation du PADD se fera ainsi selon les trois axes suivants et les 10 orientations suivantes :

Axe I : Transition écologique, santé et résilience, pour aborder l'avenir avec confiance

- Orientation 1 – Accélérer la réduction des émissions vers la neutralité carbone 2050 et adapter le territoire aux effets des changements climatiques
- Orientation 2 – Garantir un urbanisme favorable à la santé
- Orientation 3 – La place du vivant : préserver et faciliter la reconstitution de la biodiversité, de l'eau et de la nature en ville

Axe II : Pour une vie intense et sereine, de l'échelle du logement jusqu'à celle du territoire

- Orientation 4 – Assurer l'accès de tous à des logements divers et de qualité
- Orientation 5 – Développer des quartiers vivants et multifonctionnels
- Orientation 6 – Accentuer l'hospitalité d'un territoire de rencontre
- Orientation 7 – Garantir une expérience enthousiasmante de l'espace public
- Orientation 8 – Accompagner l'augmentation de la part de déplacements décarbonés, et assurer une mobilité confortable

Axe III : Pour un développement économique au service de l'intérêt général

- Orientation 9 – Favoriser les filières qui s'appuient sur les atouts humains du territoire, et qui répondent à des besoins locaux
- Orientation 10 – Offrir aux activités économiques un cadre urbain accueillant et ouvert sur la ville

Le suivi et l'évaluation du PLUi repose, autant que possible, sur la méthode suivante :

1. l'analyse des indicateurs est faite à **l'échelle de Plaine Commune et des 9 villes**. Des focus infra-communaux sur certains secteurs à enjeux peuvent par ailleurs être mis en œuvre chaque fois que cela paraît pertinent et dans la limite des possibilités techniques offertes par les données existantes (IRIS, sections cadastrales, périmètres ad hoc, etc.) ;
2. les grandes tendances sont **spatialisées et cartographiées** pour localiser au mieux la dynamique de développement ;
3. l'analyse **mesurera l'évolution dans le temps** – à partir de la mise en application du PLUi – sur la base d'un état de référence du territoire réalisé avec les données disponibles en 2025. Les indicateurs sont idéalement mis à jour à minima tous les 3 ans selon la disponibilité des données nécessaires à leur calcul ;
4. l'analyse **peut être complétée par des comparaisons avec plusieurs échelles de référence**, dont la Région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris, le département de Seine-Saint-Denis et d'autres Etablissements publics territoriaux aux caractéristiques semblables à celles de Plaine Commune, pour mesurer des écarts avec d'autres territoires. Dans cette optique et afin d'établir des comparaisons territoriales fiables et pertinentes, Plaine Commune utilise pour l'exploitation de ses indicateurs et chaque fois que cela est possible des définitions et des modes de calcul faisant autorité auprès des organismes de référence ;
5. **l'analyse des indicateurs de suivi et d'évaluation du PLUi est réalisée en cohérence avec les objectifs et enjeux présentés dans les documents stratégiques sectoriels de Plaine Commune**, notamment le Plan Local de Déplacement (PLD), la feuille de route en matière d'habitat faisant office de Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET).

Pour produire ces indicateurs et réaliser le suivi régulier du PLUi et son bilan général au plus tard à 6 ans, Plaine Commune mobilise ses services en charge notamment de l'aménagement, de l'urbanisme et des politiques environnementales. Plaine Commune s'appuie sur ses communes membres et sur ces partenaires qui sont détenteurs de données et d'informations essentielles pour le suivi du PLUi.

La liste d'indicateurs proposés ci-dessous constitue la base du suivi et de l'évaluation. Elle peut être ajustée et complétée en fonction de la disponibilité des données, afin de permettre une description plus fine de certaines évolutions du territoire.

Par ailleurs, certains enjeux et certaines orientations du PADD tirent bénéfice d'autres actions du PLUi sur le développement durable et ne nécessitent pas d'indicateurs spécifiques :

- la réduction des gaz à effet de serre tire bénéfice notamment des actions visant :
 - à la maîtrise de l'énergie dans le bâti et à la rénovation énergétique ;
 - à l'évolution des techniques constructives et du choix des matériaux ;
 - à la préservation de la nature et des puits de captation carbone, même si l'impact est marginal localement ;
 - au développement des énergies renouvelables et de récupération ;
 - à la mutation des systèmes de déplacements et à la diminution des besoins en déplacements.
- l'adaptation du territoire au changement climatique tire bénéfice des actions visant :
 - à la maîtrise de l'énergie dans le bâti ;
 - au développement des énergies renouvelables et de récupération ;
 - à la mutation des systèmes de déplacements ;
 - à la végétalisation de la ville, la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et la désartificialisation, permettant la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur ;
 - à la maîtrise des pollutions et des risques.
- la prévention des risques naturels tire bénéfice des actions visant à la gestion intégrée des eaux pluviales, la désartificialisation des sols, etc. ;
- la protection de la santé des populations bénéficie des actions visant à réduire l'exposition aux risques et pollutions, et à améliorer l'adaptation du territoire au changement climatique.

1.2 Types d'indicateurs

Pour assurer le suivi et l'évaluation du PLUi, des indicateurs de 3 types sont proposés :

- **les indicateurs d'état** : ils décrivent l'état du territoire et/ou l'environnement du point de vue des caractéristiques de la population ou du bâti, de la qualité du milieu ambiant, des émissions et des déchets produits, etc. Exemple : taux de polluant dans les eaux superficielles, indicateurs de qualité du sol, etc. ;
- **les indicateurs de pression** : ils décrivent les pressions naturelles ou anthropiques qui s'exercent sur le milieu. Exemple : évolution démographique, captage d'eau, déforestation, etc. ;
- **les indicateurs de réponse** : ils décrivent les politiques mises en œuvre pour limiter les impacts négatifs. Exemple : développement des transports en commun, réhabilitation du réseau assainissement, etc.

Un indicateur quantifie et agrège des données pouvant être mesurées et suivies pour déterminer si un changement est en cours. L'indicateur doit permettre de comprendre les raisons du processus de changement, pour aider le décideur à corriger le plan pour limiter ou accompagner le changement.

2 LES INDICATEURS DE SUIVI

Les indicateurs du suivi du PLUi sont listés ci-dessous pour chacun des chapitres du PADD dont ils permettent l'évaluation. Ils sont présentés au regard des objectifs poursuivis par le PADD. Ils permettent notamment d'évaluer les effets de la mise en œuvre du plan sur l'environnement.

Ils sont précédés d'une première série d'indicateurs transversaux dont l'objectif est d'évaluer la dynamique générale du territoire.

Les indicateurs présentés ci-après seront traités et analysés conformément aux principes méthodologiques prévus dans le chapitre 1.1 du présent document.

2.1 Le suivi global du territoire

| Objectif | Intitulé indicateurs | Sources | Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune |
|---|---|----------------|--|
| Suivre la dynamique générale du territoire | Nombre d'habitants et typologie <i>(population totale et municipale, professions et catégories socio-professionnelles)</i> | INSEE | Ces indicateurs constituent le socle commun du suivi et de l'évaluation de l'ensemble des documents stratégiques de Plaine Commune |
| | Densité de population <i>(habitants/km² sur tout le territoire et dans les zones U)</i> | INSEE | |
| | Nombre de logements <i>(logements totaux)</i> | INSEE | |
| | Densité de logements à l'hectare | MAJIC | |
| | Nombre d'emplois et typologie <i>(au lieu de travail, professions et catégories socio-professionnelles)</i> | INSEE | |
| | Densité humaine à l'hectare à l'IRIS | INSEE | |
| | Nombre de m ² d'espaces verts accessibles au public par habitants à l'IRIS | Plaine Commune | |

2.2 Axe I – Transition écologique, santé et résilience, pour aborder l'avenir avec confiance

2.2.1 Orientation 1 – Accélérer la réduction des émissions vers la neutralité carbone 2050 et adapter le territoire aux effets des changements climatiques

| Catégorie d'analyse | Intitulé indicateurs | Sources | Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune | Autres orientations du PADD en lien avec l'indicateur |
|---|---|--------------------------------|---|--|
| La qualité énergétique et environnementale des logements | Nombre de permis de construire sollicitant un bonus pour qualité environnementale et nombre de logements concernés | Plaine Commune / Etat | - | 4 |
| | Principaux exemples d'opérations dépassant les normes thermiques en vigueur (type zéro énergie, BEPOS, E2C3) | Plaine Commune / Etat | | |
| Îlot de chaleur urbain et mesure d'accompagnement | % du territoire rafraîchi (= zone tampon de respectivement 100 et 50 m autour surface d'espace vert et en eau) | Plaine Commune | Plan Climat Air Energie Territoire de Plaine Commune | 2 |
| | Voies bordées par des alignements (linéaire et %) | Plaine Commune / Département | - | 2 et 3 |
| | % du territoire distant à plus de 500 m d'une fontaine à eau | Plaine Commune | Plan Climat Air Energie Territoire de Plaine Commune | 2 |
| Conserver l'eau dans la ville | Volumes de rétention créés dans les projets autorisés | Plaine Commune | - | 2 et 3 |
| | Consommation moyenne journalière par habitant | SEDIF | Plan Climat Air Energie Territoire de Plaine Commune | |
| La consommation énergétique | Part du bâti résidentiel et tertiaire dans les consommations énergétiques / émissions de gaz à effet de serre | Plaine Commune / ADEME / PCAET | | Plan Climat Air Energie Territoire de Plaine Commune et Programme local de l'habitat 2022 – 2027 |
| | Nombre de logements réhabilités et évolution de leurs performances énergétiques | Plaine Commune / ANRU | 4 | |
| | Consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre évitées par les réhabilitations | Plaine Commune / ANRU | 4 et 10 | |
| Les énergies renouvelables et de récupération | Nombre/Part de logements créés raccordés / raccordables au réseau de chaleur | Plaine Commune / SMIREC | Plan Climat Air Energie Territoire de Plaine Commune | 4 |
| | Surface de capteurs solaires thermiques et photovoltaïque installée, sur la base de l'analyse de quelques projets urbains | Plaine Commune | | - |
| | Mix énergétique du réseau de chaleur | SMIREC | | - |
| Les éco matériaux | Nombre de projets de construction en structure bois | Plaine Commune | Plaine Commune | - |

| Catégorie d'analyse | Intitulé indicateurs | Sources | Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune | Autres orientations du PADD en lien avec l'indicateur |
|---|--|----------------|---|---|
| Consommation énergétique Économie de matériaux non renouvelables | Nombre de chantiers qui entrent dans une démarche de métabolisme urbain | Plaine Commune | Plan Climat Air Energie Territoire de Plaine Commune | 2 et 9 |
| Gestion des déchets | Nombre de logements et d'équipements existants / autorisés situés en secteur d'apport volontaire | Plaine Commune | - | 5 |

2.2.2 Orientation 2 – Garantir un urbanisme favorable à la santé

| Catégorie d'analyse | Intitulé indicateurs | Sources | Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune | Autres orientations du PADD en lien avec l'indicateur |
|-------------------------------------|---|------------------------------------|---|---|
| L'offre en espaces verts | M ² d'espaces verts ouverts au public par habitant existants | Plaine Commune | Plan Climat Air Energie Territoire de Plaine Commune | 3 |
| | M ² de nouveaux espaces verts ouverts au public par habitant réalisés et/ou réhabilités | Plaine Commune | | |
| | Surface d'espaces verts par habitant (avec et sans le Parc Georges Valbon) | Plaine Commune | | |
| La qualité de l'air | Nombre de dépassements des valeurs seuil PM ₁₀ et PM _{2,5} et NO ₂ sur les stations AIRPARIF de Plaine Commune | AirParif | | 7 et 8 |
| La pollution des sols | Nombre/localisation des sites pollués traités | Plaine Commune / Etat (Géorisques) | - | 3 |
| | Nombre/localisation des secteurs potentiellement pollués diagnostiqués | Plaine Commune / Etat (Géorisques) | | |
| L'exposition des populations | Nombre de logements et d'équipements existants / autorisés situés dans les secteurs de risque | Plaine Commune | - | - |
| | Nombre de logements et d'équipements réhabilités en secteur de risque | Plaine Commune | | |
| | Nombre de logements et d'équipements existants / autorisés situés à moins de 100 m d'un axe du réseau magistral | Plaine Commune | | |
| | Nombre de logements et d'équipements existants / autorisés situés à moins de 100 m d'une voie ferroviaire | Plaine Commune | | |

| Catégorie d'analyse | Intitulé indicateurs | Sources | Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune | Autres orientations du PADD en lien avec l'indicateur |
|---------------------|--|----------|---|---|
| | Part de la population potentiellement soumise à des niveaux de pollution supérieurs aux valeurs réglementaires en PM ₁₀ et PM _{2,5} et NO ₂ | AirParif | | |

2.2.3 Orientation 3 – La place du vivant : préserver et faciliter la reconstitution de la biodiversité, de l'eau et de la nature en ville

| Catégorie d'analyse | Intitulé indicateurs | Sources | Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune | Autres orientations du PADD en lien avec l'indicateur |
|-------------------------------------|---|---------------------------------|---|---|
| Trame verte | Surfaces de pleine terre / espaces végétalisés sur dalle et en toiture réalisés (sur le fondement de quelques projets urbains / permis de construire) | Plaine Commune | Plan Climat Air Energie Territoire de Plaine Commune | 2 |
| | Nombre de constructions autorisées situées dans les espaces végétalisés | APUR / Plaine Commune | | - |
| | Variation de la surface zones A, N et UVP, et des EVP/EVPr lors des évolutions du PLUI | Plaine Commune | - | - |
| Trame bleue | Linéaire d'anciens cours d'eau découverts / renaturés | Plaine Commune | Plan Climat Air Energie Territoire de Plaine Commune | 7 |
| | Linéaire de berges de la Seine renaturées | Plaine Commune | | |
| Trame noire | Nombre de points lumineux dans les espaces naturels | Plaine Commune | Schéma directeur d'aménagement lumière | |
| L'urbanisation du territoire | Evolution de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de l'artificialisation des sols | Plaine Commune / IPR (MOS 2021) | - | - |

2.3 Axe II – Pour une vie intense et sereine, de l'échelle du logement jusqu'à celle du territoire

2.3.1 Orientation 4 – Assurer l'accès de tous à des logements divers et de qualité

| Catégorie d'analyse | Intitulé indicateurs | Sources | Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune | Autres orientations du PADD en lien avec l'indicateur |
|---|---|-----------------------|---|---|
| La situation du parc de logement | Nombre de résidences principales | INSEE | Programme local de l'habitat de Plaine Commune 2022 – 2027 | - |
| | Répartition par statut d'occupation | INSEE | | |
| | Confort des logements | INSEE | | |
| | Nombre et % de logement social | Taux SRU | | 5 |
| | Nombre et % de parc privé potentiellement indigne (PPPI) | FIDELI | | - |
| | Prix immobiliers à l'achat dans le neuf et l'ancien | Base Bien | | 5 |
| La situation des ménages occupants | Nombre de demandeurs de logements sociaux | SNE | | - |
| | Nombre d'attributions de logements sociaux | SNE | | |
| | Nombre de ménages du parc social ayant des revenus en dessous de 40 % des plafonds HLM (paupérisation du parc social) | OPS | | |
| | Nombre de ménages parmi les emménagés récents du parc social ayant des revenus en dessous de 40 % des plafonds HLM (paupérisation du parc social) | OPS | | |
| | Nombre de ménages en situation de précarité énergétique | ONPE / Outil GEOVEHM | | |
| La dynamique de construction du parc de logement | Rythme de construction annuel des logements neufs et typologie | Plaine Commune | - | |
| | Nombre d'agrèments de logements sociaux (PLUS, PLAI, PLS, LLI, familiaux, étudiants, etc.) | DRIHL | | |
| La dynamique de renouvellement urbain | Nombre et % de logements démolis – reconstruits ou réhabilités en périmètre ANRU / NPNRU / PNRQAD | Plaine Commune / Etat | 5 | |
| | Nombre de logements autorisés en périmètre ANRU/NPRNU et typologie | Plaine Commune / Etat | | |

2.3.2 Orientation 5 – Développer des quartiers vivants et multifonctionnels

| Catégorie d'analyse | Intitulé indicateurs | Sources | Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune | Autres orientations du PADD en lien avec l'indicateur | |
|--|--|---------------------------------|---|---|---------|
| La mise en valeur du patrimoine | Nombre de réhabilitations et mise en valeur de bâtiments et éléments patrimoniaux indiqués au PLUi | Plaine Commune | - | 7 | |
| L'offre culturelle et créative | Nombre d'activités culturelles et créatives accueillies au sein des médiathèques | Plaine Commune | | 9 | |
| La couverture du territoire en équipements publics | Nombre d'équipements scolaires, de santé, de petite enfance, de culture, de sport autorisés/construits | Villes & Plaine Commune | | 2 et 6 | |
| | Taux de couverture et zone de desserte en équipements publics | Plaine Commune / IPR | | | |
| | Nombre de m ² de médiathèques pour 100 habitants | Plaine Commune / IPR | | | |
| La diversité économique | Part des TPE-PME dans le nombre d'établissements total / Part dans l'emploi total | INSEE | | - | 9 et 10 |
| | Nombre/surface de locaux de petites surfaces (inférieures à 200 m ² pour les bureaux et 400 m ² pour l'activité) autorisés/disponibles/occupés | Plaine Commune | | | |
| La mixité urbaine | Nombre de M ² locaux économiques autorisés en zone mixte (UM, UMT, UMD) par type | Plaine Commune | | - | |
| | Nombre et % de programme d'immobilier d'entreprise en réhabilitation | Plaine Commune | | | |
| La programmation des grands équipements, notamment les JOP 2024 | Nombre d'équipements reconvertis/hérités post JOP 2024 | Plaine Commune / COJO / SOLIDEO | | | - |
| La dynamique commerciale | Nombre de m ² de surfaces commerciales autorisées | Plaine Commune / CDAC | - | 7 | |
| | Nombre de commerce pour 1 000 habitants | Plaine Commune | | | |
| | Taux de vacance commerciale, en particulier sur les linéaires commerciaux repérés au PLUi | Plaine Commune | | | |
| La qualité commerciale | Nombre de pôle commerciaux ayant fait l'objet d'un projet urbain (<i>OAP Développement économique</i>) | INSEE | | | |
| L'attractivité du territoire | La couverture du territoire par les réseaux numériques (THD, Fibre optique) | Etat / Opérateurs / ARCEP | | | |

2.3.3 Orientation 6 – Accentuer l’hospitalité d’un territoire de rencontre

| Catégorie d’analyse | Intitulé indicateurs | Sources | Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune | Autres orientations du PADD en lien avec l’indicateur |
|-----------------------------------|---|-----------------------|---|---|
| La situation universitaire | Nombre d’étudiants et d’enseignants – chercheurs (Plaine Commune) | Plaine Commune / Etat | - | 9 |
| | Nombre de sites universitaires et de formation supérieure | Plaine Commune / Etat | | |
| | Nombre de logements étudiants autorisés | Plaine Commune | Programme local de l’habitat de Plaine Commune 2022 – 2027 | |

2.3.4 Orientation 7 – Garantir une expérience enthousiasmante de l’espace public

| Catégorie d’analyse | Intitulé indicateurs | Sources | Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune | Autres orientations du PADD en lien avec l’indicateur |
|---------------------|--|----------------|---|---|
| Les paysages | <p>Suivi photographique de l’évolution du paysage depuis quelques lieux emblématiques de Plaine Commune, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Seine depuis les ponts • Canal depuis les ponts • Cité-jardin de Stains • Place de la basilique à Saint-Denis • Paysages industriels depuis le pont de la RN 186 au-dessus de l’A 86 <p>Paysage de la Plaine depuis le sommet de la tour Pleyel</p> | Plaine Commune | - | 3 et 5 |

2.3.5 Orientation 8 – Accompagner l'augmentation de la part de déplacements décarbonés, et assurer une mobilité confortable

| Catégorie d'analyse | Intitulé indicateurs | Sources | Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune | Autres orientations du PADD en lien avec l'indicateur |
|--|---|---|---|---|
| L'évolution des déplacements | Répartition modale des déplacements domicile-travail et quotidiens | IDFM / INSEE | Plan local de mobilité | 1 et 5 |
| | Evolution du trafic routier sur les principales voies du territoire (OAP Grands axes et espaces publics) | CD93 | | |
| | Taux de motorisation | INSEE | | |
| La place de la voiture en ville | Nombre de places de stationnement total et par habitant | Plaine Commune | | - |
| | Taux de couverture en zones 30 et zones de rencontres | Plaine Commune | | - |
| | Nombre d'accidents corporels par catégorie d'usagers (véhicules légers, poids lourds, 2 roues motorisés, vélos, piétons et transports collectifs) | Etat/CD93 | | 2 |
| | Taux de fréquentation des parkings publics | Plaine Commune / Concessionnaires | | 5 |
| | Nombre et avancée des projets de traitement / requalification des voies du territoire et notamment autoroutière | Plaine Commune / CD93 / Etat | | 2 |
| Favoriser une voiture moins polluante | Nombre de places de stationnement pour véhicule hybride/électrique dans les nouvelles opérations (sur la base de quelques projets urbains / permis de construire) | Plaine Commune / SPL Plaine Commune Développement | | 1 |
| Encourager les nouvelles mobilités | Nombre et typologie des offres de mobilités innovantes | Plaine Commune | | 1 |
| L'accessibilité du territoire | % du territoire distant de plus de 700 m à une station de transports en commun lourds et 500 m d'un tramway | Plaine Commune / IDFM | 1, 2 et 5 | |
| L'amélioration de l'offre | Réalisation des projets de transports (livraison des gares du métro et du Grand Paris Express, des Transports en commun en site propre) | Plaine Commune / IDFM / RATP / SGP | | |
| | Nombre et avancée des aménagements des pôles d'échanges | | | |
| L'accessibilité du territoire | Part des itinéraires stratégiques accessibles aux PMR (Plaine Commune) | Plaine Commune / CD93 | 2 et 7 | |

| Catégorie d'analyse | Intitulé indicateurs | Sources | Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune | Autres orientations du PADD en lien avec l'indicateur |
|--|--|------------------------|---|---|
| L'urbanisme de liaison | Mise en œuvre des projets d'espaces publics et de franchissements des coupures urbains | Plaine Commune | - | 7 |
| Favoriser la marche | Nombre ou km d'aménagements favorables pour les piétons (notamment liaisons Seine et canal) | Plaine Commune / CD 93 | Plan local de mobilité | 1 et 2 |
| Favoriser la pratique du vélo | Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables réalisés | | | |
| | Nombre de stationnements vélos publics | Plaine Commune | | 1, 2 et 4 |
| | Nombre de stationnement vélos créés au sein des logements (sur la base de quelques permis de construire) | | | |
| Favoriser le fret non routier | Tonnage du trafic de marchandises (par mode si possible) | HAROPA / VNF | | 1 et 5 |
| Favoriser la logistique urbaine | Nombre de sites logistiques présents sur le territoire et modes de livraison | Plaine Commune | 1 et 5 | |

2.5 Axe III – Pour un développement économique au service de l'intérêt général

2.5.1 Orientation 9 – Favoriser les filières qui s'appuient sur les atouts humains du territoire, et qui répondent à des besoins locaux

| Catégorie d'analyse | Intitulé indicateurs | Sources | Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune | Autres orientations du PADD en lien avec l'indicateur |
|--|--|-------------------------|---|---|
| La situation de l'emploi et de la formation des habitants | Taux d'activité et taux de chômage | INSEE | - | - |
| | Taux de résidents formés et non formés | | | 6 |
| | % actifs résidents travaillant sur le territoire (selon le type d'emploi/qualification) | | | - |
| | Comparaison entre la population active et les emplois offerts (selon le type d'emploi/qualification) | | | - |
| La programmation économique | Nombre de m ² de locaux tertiaires sur le territoire autorisés/construits Nombre de bâtiments tertiaires réhabilités | Plaine Commune | - | 5 |
| La mixité économique | % des entreprises par taille, type d'activité | INSEE | - | - |
| La dynamique d'emplois | Nombre d'emplois dans les filières émergentes (agriculture, numérique, transition énergétique, industries créatives, écoconstruction, économie sociale et solidaire) | Plaine Commune / INSEE | - | - |
| L'attractivité du territoire | Surface hôtelière autorisées/construites, fréquentation hôtelière | INSEE / Office tourisme | - | 5 |

2.5.2 Orientation 10 – Offrir aux activités économiques un cadre urbain accueillant et ouvert sur la ville

| Catégorie d'analyse | Intitulé indicateurs | Sources | Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune | Autres orientations du PADD en lien avec l'indicateur |
|------------------------------------|--|----------------|---|---|
| La programmation économique | M ² activités autorisés/construits (NB : 200 000 m ² d'ici 2030) | Plaine Commune | - | - |
| La distribution économique | Part des entreprises et des emplois productifs sur le territoire | INSEE | | 9 |
| | Nombre et % d'entreprises dans les ZAE (zone UA) | Plaine Commune | | 7 |
| La qualification des ZAE | Nombre de projets de modernisation (espaces publics, accessibilité, verdissement) | Plaine Commune | - | - |